

[Texte]

Mr. Yewchuk: The thing hinges around the Broadcasting Act. I do not think the President of the CBC has the authority to change that. You have that authority.

Mr. Faulkner: No, but I think what I am suggesting to you is that we explore some of the dimensions of the problem with them. You may have already done that. You may be clear in your mind how many languages you are talking about. You may be clear in your mind what sort of resources you would like to see the government of Canada put behind this. You may be clear in your mind how much time in the National Broadcasting Service and where network broadcasting should be devoted to these questions. I am not as clear on those three questions. I have not heard any formal proposals from you on these, but I think it would be interesting to explore them with you, because these are the questions.

Mr. Yewchuk: I think, Mr. Chairman, that more than sympathy is required in this area.

Mr. Faulkner: I could not agree with you more, and once you get beyond sympathy, which is where we are at now, we will get into the questions I have just raised. I have not any answers on those and I would be interested if you have.

• 0950

Mr. Yewchuk: With regard to the cost of it, as far as other language groups using private broadcasting stations is concerned they pay their way, so I do not see that there would be an added cost to the public if it is done on the same basis.

Another thing I would like to know is why there is a different policy for CBC than for the private broadcasting stations. With regard to the use of how many other languages, I think it can be any number. How do the private stations judge how many other languages they will allow to be used on it? It seems to me that it should be the same rules that generally apply to the private broadcasters of 15 per cent, and under certain conditions a large number through application to CRTC, and you could even progress to multilingual station broadcasting.

Mr. Faulkner: You are talking about private groups buying time on CBC stations, you are not talking about the CBC undertaking third language broadcasting.

Mr. Yewchuk: I am talking about the CBC making time available to private groups in the same way that private stations are doing this at the present time. Whether the private stations do the programming or the groups do the programming I do not think is really relevant to the whole question of allowing the use of other languages on that network.

Mr. Faulkner: Your view of it is that a CBC affiliate in a region might allow a certain amount of time to be bought by a third language group to be made available to that third language group for regional broadcasting?

[Interprétation]

M. Yewchuk: Tout tourne autour de la Loi sur la radiodiffusion mais je ne pense pas que le président de Radio Canada ait compétence pour changer cela. C'est vous qui l'avez.

M. Faulkner: Non, mais je vous propose d'étudier quelques-unes des dimensions du problème avec eux. Il se peut que vous l'avez déjà fait. Il se peut que vous sachiez exactement de combien de langues vous voulez parler. Il se peut que vous sachiez exactement quel genre de ressources vous aimeriez voir le gouvernement du Canada mettre derrière cela. Il se peut que vous sachiez exactement combien de temps le service de la radiodiffusion national devrait consacrer à ces questions et quel réseau devrait y être réservé. Je n'ai pas de réponse claire à ces trois questions. Je n'ai pas entendu de proposition précise de votre part à ce propos, mais je pense qu'il serait intéressant que nous les envisagions avec vous car ce sont bien là les questions à examiner.

M. Yewchuk: Je pense, monsieur le président, qu'il faut plus qu'un accord de principe dans ce domaine.

M. Faulkner: Il me serait difficile d'être davantage d'accord avec vous; une fois que vous dépassez ce stade de l'acceptation de principe, où nous en sommes à l'heure actuelle, vous en arrivez aux questions que je viens de mentionner. Je n'ai pas de réponse à cet égard mais je serais fort intéressé si vous en aviez.

M. Yewchuk: En ce qui concerne le coût de l'opération, pour ce qui est des autres groupes linguistiques qui utilisent des stations de radiodiffusion privées, ils paient eux-mêmes de sorte que je ne vois pas pourquoi l'on devrait faire payer davantage au public si cela est fait selon les mêmes principes.

D'autre part, j'aimerais savoir pourquoi on a une politique différente pour Radio-Canada et pour les stations de radiodiffusion privées. Pour ce qui est de l'utilisation des autres langues, je pense que ce peut être n'importe quel nombre de langues. Comment les stations privées décident-elles du nombre de langues qui seront utilisées sur leurs antennes? Il me semble que l'on devrait appliquer les mêmes règles que celles qui valent généralement pour les radiodiffuseurs privés c'est-à-dire 15 p. 100 et dans certaines circonstances un nombre plus important en faisant une demande au Conseil de la radio-télévision canadienne; et on pourrait même en venir à des stations de radiodiffusion multilingues.

M. Faulkner: Vous parlez de groupes privés qui achètent un certain temps d'antenne aux stations de Radio-Canada et vous ne parlez pas de l'entreprise de Radio-Canada de radiodiffuser dans des langues non officielles.

M. Yewchuk: Je veux parler de Radio-Canada qui permet à certains groupes privés de disposer d'un certain temps d'antenne de la même manière que le font à l'heure actuelle les stations privées. Que ces stations privées fassent la programmation ou que ce soit les groupes qui la fassent, je ne pense pas que cela soit véritablement important pour la question de permettre l'utilisation d'autres langues sur le réseau.

M. Faulkner: Vous pensez donc qu'un affilié de Radio-Canada dans une région puisse autoriser un groupe d'une langue non officielle à acheter un certain temps d'antenne pour la diffusion régionale?